



BUDGET PRIMITIF 2019

- Présentation en séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2018 -

INTRODUCTION

En cohérence avec le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, la majorité municipale a élaboré son budget primitif autour d'objectifs clairement définis :

1. Une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, avec l'objectif affiché de limiter leur évolution à **1,2 %** durant l'exercice budgétaire 2019.
2. Une préservation des ménages vandopériens, avec l'engagement renouvelé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
3. Un soutien continu au tissu associatif de la ville, avec le maintien de l'enveloppe dédiée aux subventions.
4. Une volonté assumée d'investir davantage dans l'entretien du patrimoine de la ville, et d'ainsi garantir la qualité des infrastructures vandopériennes.
5. Une ambition résolue de regarder vers l'avenir, avec l'élaboration d'un PMT 2019-2025 comportant de nouveaux projets structurants pour poursuivre le développement de la ville et de la qualité de vie des habitants.

Aussi, et à l'aube de la dernière année « pleine » du présent mandat municipal, la majorité souhaite, au regard des objectifs ainsi définis, préserver les équilibres financiers fondamentaux de la collectivité tout en dessinant des perspectives d'avenir porteuses et réalisables, au service des vandopériennes et des vandopériens.

I. SOMMAIRE

II. Présentation synthétique	page 4
FONCTIONNEMENT	
<i>Les principales dépenses réelles (hors PMT)</i>	page 6
1. Les charges de personnel	page 7
2. Les charges à caractère général	page 7
3. Les subventions versées	page 8
4. Les intérêts de la dette	page 9
La répartition des dépenses totales de fonctionnement par fonctions	page 10
<i>Les principales recettes réelles (hors PMT)</i>	page 11
5. La fiscalité directe	page 12
6. Les dotations de l'Etat	page 12
7. Les produits des services	page 12
La répartition des recettes totales de fonctionnement par fonctions	page 13
EPARGNE/AUTOFINANCEMENT	page 14
INVESTISSEMENT	
<i>Les principales dépenses réelles (hors PMT)</i>	page 15
1. Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine	page 15
2. Le programme d'acquisitions	page 16
3. Le remboursement en capital de la dette	page 16
La répartition des dépenses totales d'investissement par fonctions	page 17
<i>Les principales recettes réelles (hors PMT)</i>	page 18
4. Les concours extérieurs	page 18
5. Le FCTVA	page 18
6. L'emprunt d'équilibre	page 18
7. Les cessions	page 19
La répartition des dépenses totales d'investissement par fonctions	page 20
PMT/INVESTISSEMENT	page 21
PMT/FONCTIONNEMENT	page 23
LA DETTE	page 24
SYNTHESE	page 27

II. PRESENTATION SYNTHETIQUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	20 662 274	Produit des impôts et des taxes (73)	15 550 000
Dépenses liées à l'activité des services (011)	7 655 724	DONT	
Autres charges (65)	4 598 153		Fiscalité directe (TH, TF, TFNB) 9 650 000
DONT			Fiscalité reversée (Métropole) 5 000 000
Subventions versées	3 885 340		Fiscalité indirecte 880 000
Indemnités des élus	338 700		
Formation des élus	8 000	Dotations et participations (74)	16 042 059
Frais de mission des élus	5 500	DONT	
Frais de représentation du Maire	3 000		Dotations forfaitaire 4 215 000
			Dotations de solidarité urbaine 8 450 000
Charges financières (66)	110 000		Dotation nationale de péréquation 245 000
Dégrèvements TH sur les logements vacants (014)	40 000		Dotation de politique de la ville 600 000
Dépenses exceptionnelles (67)	23 200		
Dépenses imprévues (022)	30 000	Produits des services et du domaine communal (70)	1 792 818
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 119 351	Revenus des immeubles (75)	561 050
		Remboursements sur charges (013)	494 500
Transfert entre sections (042)	1 250 000	Produits exceptionnels (77)	11 800
Virement vers la section d'investissement (023)	232 911	Produits financiers (76)	35
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 482 911	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 452 262
		Transfert entre sections (042)	150 000
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	150 000
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	34 602 262	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	34 602 262

Chapitre 012 / Dépenses réelles de fonctionnement	62,3%
Chapitre 012 / Recettes réelles de fonctionnement	59,9%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériel (21)	8 148 620	Emprunts, dépôts et cautionnements (16)	6 051 589
Subventions d'équipement (204)	85 122	Subventions d'investissement (13)	595 142
		DONT	
		FEDER (terrain synthétique)	215 142
		DSIL 2019	250 000
		Projet CTM	130 000
Remboursement des emprunts et des dettes (16)	803 100		
DONT			
Capital de la dette	780 000	Dotations, fonds divers et réserves (10)	250 000
Autres prêteurs	16 500	DONT	
		FCTVA	250 000
Frais d'études, brevets, licence (20)	121 800		
		Produits des cessions (024)	929 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 158 642		
Transfert entre sections (040)	150 000		
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 825 731
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	150 000		
		Transfert entre sections (040)	1 250 000
		Virement de la section de fonctionnement (021)	232 911
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 482 911
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	9 308 642	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	9 308 642

BUDGET TOTAL	43 910 904
---------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES DEPENSES REELLES (hors PMT)

Dépenses réelles	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evolution en %
Charges de personnel (012)	20 650 000	20 662 274	12 274	0,06%
Charges à caractère général (011)	7 581 949	7 655 724	73 775	0,97%
Autres charges de gestion courante (65)	4 580 788	4 598 153	17 365	0,38%
Charges financières (66)	120 000	110 000	- 10 000	-8,33%
Dégrèvements (14)	30 000	40 000	10 000	33,33%
Charges exceptionnelles (67)	20 650	23 200	2 550	12,35%
Dépenses imprévues (022)	10 000	30 000	20 000	200,00%
TOTAL Dépenses	32 993 387	33 119 351	125 964	0,38%

- ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont en évolution de **0,38 %** par rapport au budget primitif 2019.
- ✓ Toutes dépenses confondues (mouvements d'ordre compris), les dépenses totales de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont en évolution de **0,54 %** par rapport au budget primitif 2018.

Ces deux indicateurs traduisent concrètement l'objectif indiqué dans le ROB présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, dans lequel la majorité municipale a fixé une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à **1,2 %** en 2019.

Les arbitrages retenus lors de l'élaboration du budget 2019 ont ainsi abouti à des prévisions budgétaires inférieures à cet objectif, afin de se donner les plus grandes possibilités de réussite en tenant compte du cycle budgétaire annuel complet de la collectivité (décisions modificatives et budget supplémentaire).

1. Les charges de personnel

Comme évoquée dans le rapport d'orientation budgétaire, la diminution attendue des charges de personnel en 2018 (au regard du compte administratif prévisionnel) va permettre une stabilisation de ce poste de dépenses en 2019.

Ainsi, l'évolution constatée entre les budgets primitifs 2018 et 2019 est quasiment insignifiante, étant rappelé que la prise en charge directe par la collectivité de l'adhésion au CNAS des agents va engendrer une « dépense nouvelle » de l'ordre de **110 000 Euros**.

Aussi, les différents facteurs d'évolution des charges de personnel seront, en 2019, les suivants :

- L'application de nouvelles dispositions relatives au PPCR (Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations).
- L'attribution d'une enveloppe budgétaire de l'ordre de **45 000 Euros** liée au RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle), destinée à la fois à revaloriser la rémunération des cadres dans un souci d'attractivité, mais aussi à soutenir le pouvoir d'achat des agents de catégorie C eu égard à la reconduction du gel du point d'indice de la fonction publique.
- L'évolution mécanique des rémunérations liée au GVT (glissement vieillissement-technicité).
- Les décisions internes à la collectivité liées aux avancements et promotions.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la majorité municipale a fait le choix d'externaliser certaines prestations de nettoyage des bâtiments municipaux, afin de rationaliser ses effectifs dans ce domaine.

Par suite, une réflexion plus globale portant à la fois sur l'externalisation ou la diminution de certains services va également être menée dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'économies d'emplois budgétaires, devant permettre à la collectivité, sur le moyen et le long termes, de diminuer la proportion de ses charges de personnel dans ses dépenses réelles de fonctionnement.

Cette prospective financière devra également s'ancrer pleinement dans la capacité de financement du PMT 2019-2025.

In fine, les charges de personnel représenteront, en 2019, **62,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement (contre 62,6 % en 2018) et **59,9 %** des recettes réelles de fonctionnement (contre 60,2 % en 2018).

2. Les charges à caractère général

L'évolution des charges à caractère général inscrites au budget primitif 2019 est de **0,97 %**.

Pour expliciter cette hausse, il convient de distinguer les éléments suivants :

- L'externalisation de certaines prestations liées à l'entretien de bâtiments municipaux va engendrer des dépenses supplémentaires de l'ordre de **50 000 Euros**.
- La mise en place de nouveaux services (Actions Transversales et Ville Numérique), dont les budgets cumulés liés aux actions et projets portés représenteront **200 000 Euros** de dépenses (et **60 000 Euros** de recettes prévisionnelles).
- L'accentuation de l'effort porté sur l'entretien des écoles de la ville, pour un montant de **45 000 Euros** (travaux de rénovation de peinture notamment).

Toute chose égale par ailleurs, ces dépenses nouvelles s'inscriront dans un contexte de rebond de l'inflation qui devrait être proche de **2 %** en 2019, ce qui aura indubitablement un impact direct sur le coût de certaines dépenses de la collectivité (tout particulièrement les dépenses liées aux énergies).

Pour autant, l'augmentation constatée de ce poste de dépenses entre le BP 2018 et 2019 (**73 775 Euros**) reste modérée, eu égard aux économies et réductions de dépenses arbitrées dans le cadre de la programmation budgétaire.

3. Les subventions versées

Les subventions versées par la collectivité sont en diminution de **8 211 Euros** au budget primitif 2019 (soit **0,2 %**).

Pour autant, cette constatation comptable traduit une réalité plus complexe, en ce sens que l'enveloppe globale des subventions va connaître, en 2019, deux modifications notables :

- Une diminution de **83 000 Euros** de la subvention versée au CAS de Vandoeuvre, suite à la prise en charge directe de l'adhésion au CNAS par la collectivité.
- Une augmentation de **65 000 Euros** de la provision budgétaire liée aux mises à disposition de personnels aux associations.

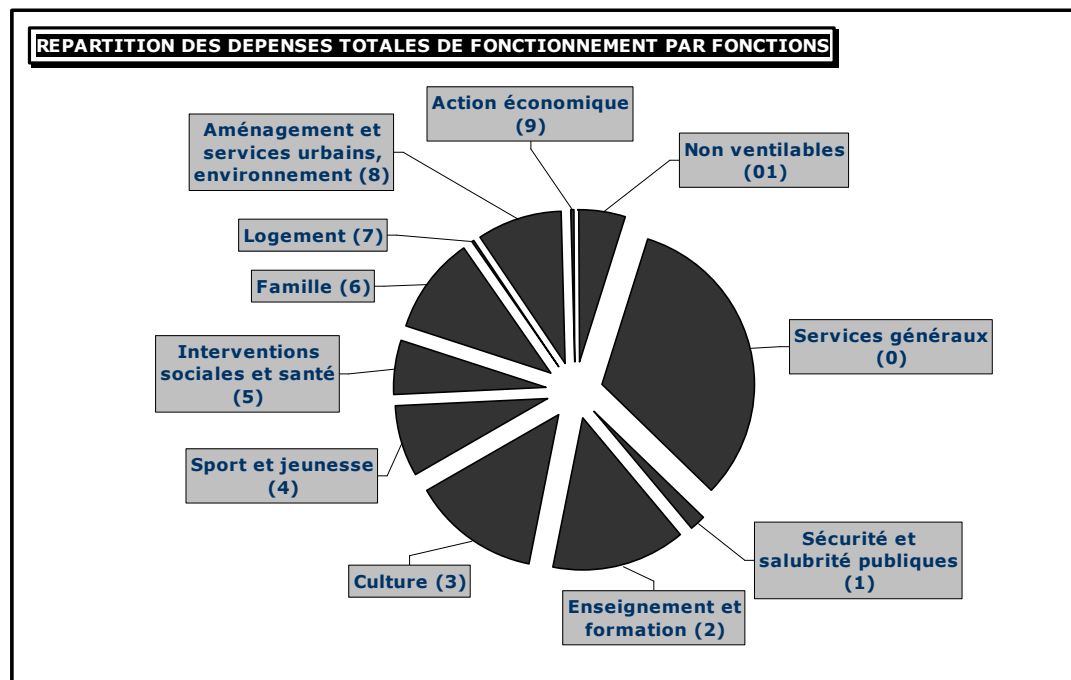
Ces deux éléments mis à part, il convient de relever que le soutien de la collectivité au tissu associatif de la ville ne diminuera pas en 2019.

Il convient par ailleurs de souligner que les subventions versées par la collectivité à la Caisse des Ecoles (**40 000 Euros**) et à l'épicerie solidaire (**125 000 Euros**) seront maintenues, et que la subvention versée au CCAS sera, elle, majorée de **5 000 euros** (pour être portée à **805 000 Euros**) afin de compenser « l'effet CNAS » qui concernera aussi ce dernier.

4. Les intérêts de la dette

Les frais liés aux intérêts de la dette seront en diminution en 2019 (- 8,33 %), ce, malgré la contraction d'un emprunt d'un million d'Euros fin 2017 (la diminution des intérêts « anciens » étant plus conséquente que les intérêts « nouveaux »).

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS		
FONCTIONS	Montants	%
Non ventilables (01)	1 695 411 €	4,9%
Services généraux des administrations (0)	11 198 793 €	32,4%
Sécurité et salubrité publiques (1)	590 467 €	1,7%
Enseignement et formation (2)	4 895 983 €	14,1%
Culture (3)	4 726 434 €	13,7%
Sport et jeunesse (4)	2 511 069 €	7,3%
Interventions sociales et santé (5)	2 067 349 €	6,0%
Famille (6)	3 527 349 €	10,2%
Logement (7)	108 468 €	0,3%
Aménagement et services urbains, environnement (8)	3 143 342 €	9,1%
Action économique (9)	137 597 €	0,4%
TOTAL	34 602 262	100,0%



FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES RECETTES REELLES (hors PMT)

Recettes réelles	BP 2018	BP 2019	Evolution	Evolution en %
Impôts et taxes (73)	15 281 750	15 550 000	268 250	1,76%
Dotations et participations (74)	16 045 166	16 042 059	- 3 107	-0,02%
Produits des services et du domaine (70)	1 821 840	1 792 818	- 29 022	-1,59%
Autres produits de gestion courante (75)	611 590	561 050	- 50 540	-8,26%
Remboursements sur charges de personnel (013)	539 845	494 500	- 45 345	-8,40%
Produits exceptionnels (77)	14 900	11 800	- 3 100	-20,81%
Produits financiers (76)	35	35	-	0,00%
TOTAL Recettes	34 315 126	34 452 262	137 136	0,40%

- ✓ Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont en augmentation de **0,40 %** par rapport à celles inscrites au budget primitif 2018.
- ✓ Toutes recettes confondues (mouvements d'ordre compris), les recettes totales de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont en augmentation de **0,54 %** par rapport à celles inscrites au budget primitif 2018.

Ces évolutions, quasiment similaires à celles constatées pour les dépenses de fonctionnement, permettent à la collectivité de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement pour ce budget 2019.

5. La fiscalité directe

Comme depuis 2008, la majorité municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2019 afin de préserver au mieux les ménages vandopériens.

Cette décision s'inscrit, comme l'an dernier, dans un contexte de suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales (la suppression totale et définitive de cette taxe devant intervenir à horizon 2021), suppression qui sera, en 2019 comme en 2018, compensée sous forme de dégrèvement de la part de l'Etat.

En terme de recettes, la collectivité devrait, eu égard à l'inflation attendue et à la revalorisation des bases locatives cadastrales, percevoir environ **150 000 Euros** supplémentaires (**9 650 000 euros** inscrits au budget primitif 2019 sur la base d'une recette de **9 498 570 Euros** en 2018).

6. Les dotations de l'Etat

Comme évoqué dans le ROB 2019, les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat-Collectivités) devraient, en 2019, se matérialiser de la manière suivante pour la collectivité :

- ✓ la dotation forfaitaire devrait très légèrement diminuer (de l'ordre de **35 000 Euros**), dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national (90 millions d'Euros) pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation,
- ✓ la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale devrait évoluer de l'ordre de **290 000 Euros**, eu égard à l'évolution annoncée à l'échelon national (90 millions d'Euros),
- ✓ la dotation nationale de péréquation devrait diminuer de l'ordre de **15 000 Euros**.

In fine, les recettes attendues liées à ces trois dotations sont estimées à **12 910 000 Euros** en 2019, contre *12 671 872 Euros* en 2018 (soit une augmentation de **1,9 %**).

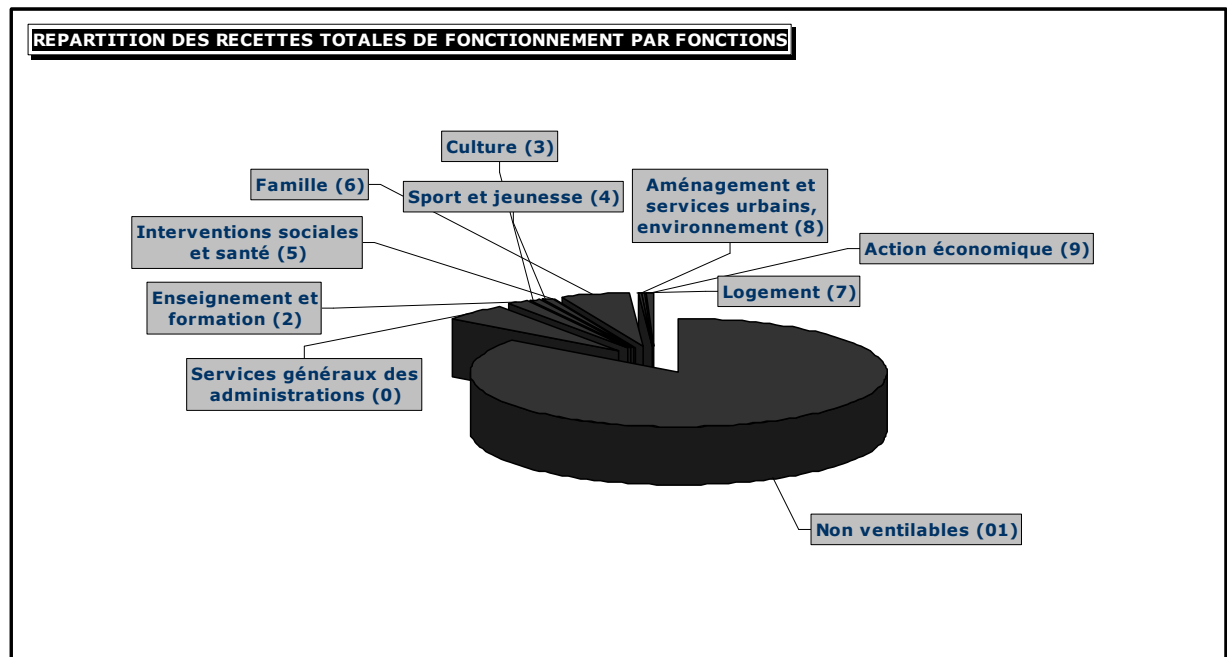
Par ailleurs, et dans le cadre des actions inscrites au PMT 2019-2025, le montant de Dotation de politique de la ville devrait, en 2019, être de l'ordre de **600 000 Euros**.

7. Les produits des services

Dans l'objectif de préserver l'équilibre du coût des services municipaux, la majorité municipale a décidé d'appliquer le taux de l'inflation (soit **2 %**) pour les tarifs des services à destination des usagers vandopériens, ainsi qu'une revalorisation de **4 %** pour les tarifs des services à destination des usagers non vandopériens.

Les recettes globales liées à ce chapitre budgétaire devraient toutefois être en légère diminution en 2019 (- **1,59 %**).

REPARTITION DES RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS		
FONCTIONS	Montants	%
Non ventilables (01)	29 515 035 €	85,3%
Services généraux des administrations (0)	1 731 650 €	5,0%
Enseignement et formation (2)	585 059 €	1,7%
Culture (3)	294 443 €	0,9%
Sport et jeunesse (4)	219 725 €	0,6%
Interventions sociales et santé (5)	10 100 €	0,0%
Famille (6)	1 882 900 €	5,4%
Logement (7)	119 000 €	0,3%
Aménagement et services urbains, environnement (8)	64 800 €	0,2%
Action économique (9)	179 550 €	0,5%
TOTAL	34 602 262	100,0%



EPARGNE**AUTOFINANCEMENT**

- **L'épargne de gestion** correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- **L'épargne brute** correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.
- **L'autofinancement** correspond à l'épargne nette cumulée au produit de FCTVA perçu au titre de l'exercice budgétaire concerné.

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion	1 227 833	1 055 064	1 570 026	1 441 739	1 442 911
Epargne brute	953 797	877 358	1 423 726	1 321 739	1 332 911
Epargne nette	124 616	33 177	629 906	598 739	529 811
Autofinancement	630 616	383 177	969 906	948 739	779 811

La collectivité présentera, en 2019, des niveaux d'épargne de gestion et d'épargne brute presque identiques à ceux observés au budget primitif 2018 (conformément aux équilibres de la section de fonctionnement relatés dans le présent document).

L'épargne nette et l'autofinancement seront, pour leur part, en légère diminution, ce qui s'explique par les éléments liés à la section d'investissement suivants :

- Un remboursement en capital de la dette plus élevé (compte tenu de l'emprunt d'un million d'Euros contracté fin 2017).
- Une recette prévisionnelle de FCTVA moins élevée qu'en 2018 (étant rappelé que la collectivité va bénéficier, en 2020, d'une régularisation de recettes de FCTVA liée à l'opération « Cœur de Ville »).

1. Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine

Portée à un million d'Euros au budget primitif 2018, l'enveloppe allouée à l'entretien du patrimoine de la collectivité sera de **2 480 000 Euros** en 2019.

A travers ce choix budgétaire, la majorité municipale entend accentuer l'effort consenti pour l'entretien des installations et bâtiments municipaux.

Les travaux et aménagements programmés porteront notamment sur :

- **Hôtel de Ville** : remplacement des ascenseurs pour **150 000 Euros**.
- **Cimetière municipaux** : gros entretien et création d'un ossuaire (Brabois) pour **45 000 Euros**, création d'allées et extension du colombarium (Barthou) pour **55 000 Euros**.
- **Groupes scolaires** : travaux de dédoublement des classes de CE1 pour **80 000 Euros**, aménagements thermiques pour **400 000 Euros**, travaux de réfection de sols dans des classes pour **30 000 Euros**, travaux de réfection de toitures (Jean Pompey, Jean Macé, Brabois) pour **30 000 Euros**, aménagements de garages à vélos pour **30 000 Euros**, réfection de la cour de l'école maternelle « Europe Nations » pour **50 000 Euros**.
- **Médiathèque** : traitement de problèmes d'humidité pour **35 000 Euros**.
- **MJC Lorraine** : réfection de la grande salle et des annexes (éclairage compris) pour **55 000 Euros**.
- **Espace Prévert** : fourniture et pose de fenêtres PVC pour **30 000 Euros**.
- **Château du Charmois** : création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (côté terrasse) pour **50 000 Euros**.
- **Parc du Charmois** : création d'un muret de séparation entre le parc et la ferme pour **25 000 Euros**.
- **Sapinière** : remise à niveau du terrain synthétique pour **30 000 Euros**.
- **Multi-accueil** : changement de la porte d'entrée pour **25 000 Euros**, fermeture de la partie préau de l'ancienne halte-garderie pour **28 000 Euros**.
- **Esplanade Abbé Pierre** : création d'une nouvelle aire de jeux pour **35 000 Euros**.

2. Le programme d'acquisitions

Portée à 400 000 Euros en 2018 (hors acquisition d'un véhicule de chantier pour 90 000 Euros), l'enveloppe budgétaire relative au programme d'acquisitions sera, en 2019, de **454 435 Euros**.

Ainsi, **88 000 Euros** seront consacrés au renouvellement du parc automobile (dont **40 000 Euros** seront réservés à l'acquisition d'un chariot élévateur), et **42 000 Euros** aux investissements relatifs aux besoins en mobiliers engendrés par le dédoublement des classes de CE1.

Le reste de cette enveloppe budgétaire servira, lui, au renouvellement « classique » des matériels et outillages.

3. Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement en capital de la dette se décline comme suit depuis 2014 :

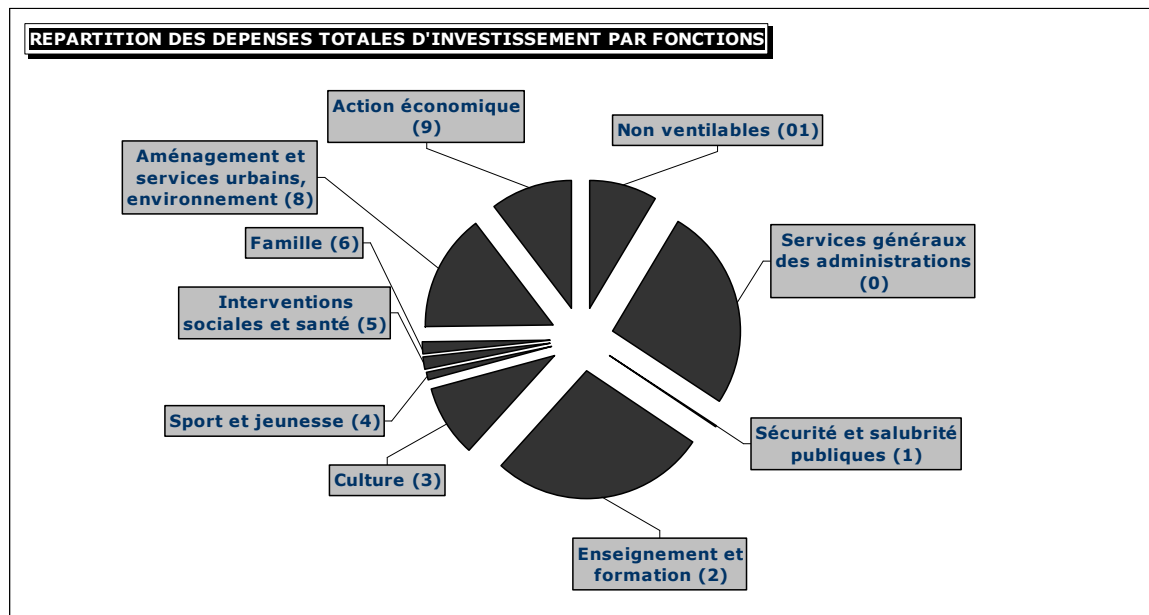
Evolution du remboursement de la dette	2014	2015	2016	2017	2018
	884 252	795 814	825 967	782 869	803 100

Pour mémoire, la collectivité a, en fin d'exercice budgétaire 2017, sollicité un financement **d'un million d'Euros** après trois exercices budgétaires sans avoir eu recours à l'emprunt.

Par ailleurs, il convient également de rappeler que la dette contractée auprès de l'EPFL est arrivée à son terme en 2017, ce qui conduit à équilibrer le remboursement en capital de la dette en 2018, ainsi qu'en 2019 (la dette « ancienne » venant progressivement neutraliser les effets de la dette « nouvelle »).

In fine, le montant du remboursement du capital de la dette sera de **803 100 Euros** en 2019.

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTIONS		
FONCTIONS	Montants	%
Non ventilables (01)	796 500 €	8,6%
Services généraux des administrations (0)	2 380 032 €	25,6%
Sécurité et salubrité publiques (1)	23 965 €	0,3%
Enseignement et formation (2)	2 548 785 €	27,4%
Culture (3)	835 500 €	9,0%
Sport et jeunesse (4)	88 000 €	0,9%
Interventions sociales et santé (5)	154 000 €	1,7%
Famille (6)	139 950 €	1,5%
Aménagement et services urbains, environnement (8)	1 377 910 €	14,8%
Action économique (9)	964 000 €	10,4%
TOTAL	9 308 642	100,0%



4. Les concours extérieurs

La collectivité percevra, au titre de l'exercice budgétaire 2019, les recettes d'investissement suivantes :

- . **215 142 Euros** liés à la réalisation d'un terrain synthétique (FEDER),
- . **250 000 Euros** provenant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019,
- . **130 000 Euros** liés au « projet CTM » (selon l'évolution et la réalisation de ce dernier).

5. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La dotation perçue en 2019 sera calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2017, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (article L.1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 34 de la loi de finances pour 2016).

La collectivité percevra, en 2018, une recette de **187 961,91 Euros** (selon une notification en date du 17 juillet 2018). Ceci s'explique principalement par de moindres dépenses d'investissement réalisées sur les comptes éligibles en 2016.

Ces dépenses ayant été plus dynamiques en 2017, la collectivité estime ses recettes liées au FCTVA à **250 000 Euros** pour 2019.

Il est enfin à noter que la collectivité percevra, en 2020, des recettes de FCTVA majorées, liées à la régularisation comptable des dépenses relatives à l'opération « Cœur de Ville ».

6. L'emprunt d'équilibre

Aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement.

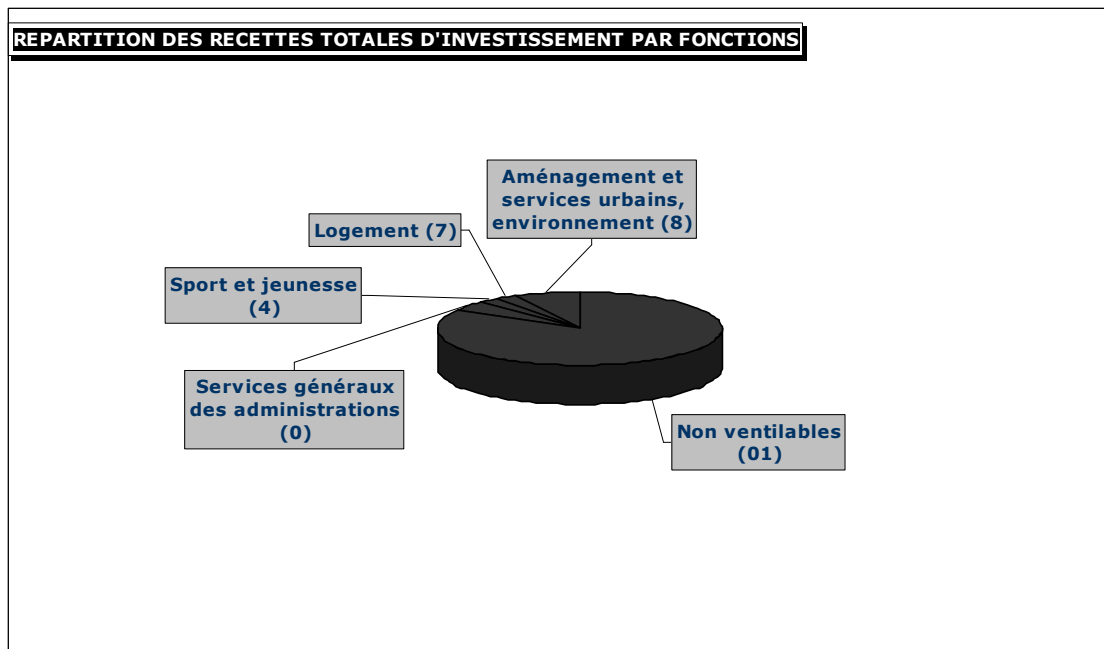
Le montant de l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2019 est de **6 051 588,62 Euros**, compte tenu notamment de l'évolution de l'enveloppe budgétaire allouée à l'entretien du patrimoine, ainsi qu'à un programme d'investissements lié au PMT sensiblement plus conséquent qu'au cours des années précédentes.

7. Les cessions

Pour l'année 2019, les cessions porteront sur un montant global de **929 000 Euros**, dont notamment :

- . **120 000 Euros** de logements divers,
- . **9 000 Euros** de parkings,
- . **200 000 Euros** au titre du terrain « Parisot »,
- . **200 000 Euros** au titre du terrain « Brossolette »,
- . **300 000 Euros** au titre de l'immeuble « Fribourg »,
- . **100 000 Euros** au titre du terrain « Jeanne d'Arc »,

REPARTITION DES RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTIONS		
FONCTIONS	Montants	%
Non ventilables (01)	7 784 500 €	83,6%
Services généraux des administrations (0)	380 000 €	4,1%
Sport et jeunesse (4)	215 142 €	2,3%
Logement (7)	229 000 €	2,5%
Aménagement et services urbains, environnement (8)	700 000 €	7,5%
TOTAL	9 308 642	100,0%



A l'aube de la dernière année de ce mandat municipal, la majorité entend, dès à présent, se projeter vers l'avenir en travaillant à la construction d'un PMT 2019-2025 qui viendra en continuité de l'actuel PMT 2016-2021.

Pour ce faire, une réflexion a été engagée sur le prolongement et la concrétisation des projets actuels, en lien avec le développement de projets nouveaux.

L'objectif de cette réflexion est de pouvoir obtenir la visibilité la plus optimale possible sur la définition d'un niveau d'investissement « soutenable » pour la collectivité dans la perspective des années à venir, en étudiant à la fois les moyens et sources de financement potentiels, ainsi que la cohérence entre ce niveau d'investissement et l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à **1,2 %** par an.

En ce sens, l'année 2019 constituera une année de « transition » entre les deux PMT précités, durant laquelle il conviendra d'articuler au mieux la finalisation de certains projets et la mise en perspective d'autres.

PMT : LES INVESTISSEMENTS DITS "DE RECONDUCTION"	
Accessibilité AD'AP	145 000 €
Sécurisation des équipements municipaux	20 000 €
Arrosage automatique	52 000 €
Rénovation thermique (autres quartiers)	10 000 €
Plateforme numérique pour l'emploi	9 000 €
Actions d'insertion des coteaux	43 000 €
Aménagement des coteaux	18 000 €
Informatisation des écoles	38 000 €
Rénovation de locaux associatifs	3 310 €
Contrat communal étudiants	8 720 €
TOTAL	347 030 €

PMT : LES INVESTISSEMENTS DITS "STRUCTURANTS"	
Réaménagement de l'école Jean Macé	447 370 €
Faron	273 000 €
Equipement de restauration et auditorium Jeanne d'Arc	757 395 €
Travaux groupe scolaire Brabois (chauffage)	200 000 €
Travaux d'économies d'énergie	300 000 €
Etude relative à la mise en place d'un marché couvert	30 000 €
Restructuration RDC Hôtel de Ville	380 310 €
Climatisation Hôtel de Ville	200 000 €
Rénovation de la salle des fêtes	450 000 €
Acquisition boulangerie "Villes de France"	100 000 €
Création parc Brichambeau + aire de jeux	400 000 €
Travaux ancienne pharmacie (pour crèche familiale)	220 000 €
Parking Myosotis	300 000 €
TOTAL	4 058 075 €

In fine, la collectivité devrait inscrire un montant global d'investissements PMT de **4 405 105 Euros** en 2019, dont notamment **757 395 Euros** au titre de la création d'un équipement de restauration et d'un auditorium (Jeanne d'Arc), dont les procédures liées à une mise en concurrence dans le cadre d'un marché public ont débuté au dernier trimestre 2018.

Par delà ces crédits inscrits au titre de l'année 2019, le PMT 2019-2025 comprendra également d'autres projets structurants dont les crédits vont être répartis sur les années futures, dont notamment :

- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (**4 millions d'Euros** envisagés)
- Un complexe d'athlétisme au PSVN (**2 millions d'Euros** envisagés)
- Les écuries Biancamaria (**1 million d'Euros** envisagé),
- Un conservatoire de la chanson française (**465 000 Euros** envisagés)
- La réhabilitation du second terrain de foot du PSVN (**400 000 Euros** envisagés)

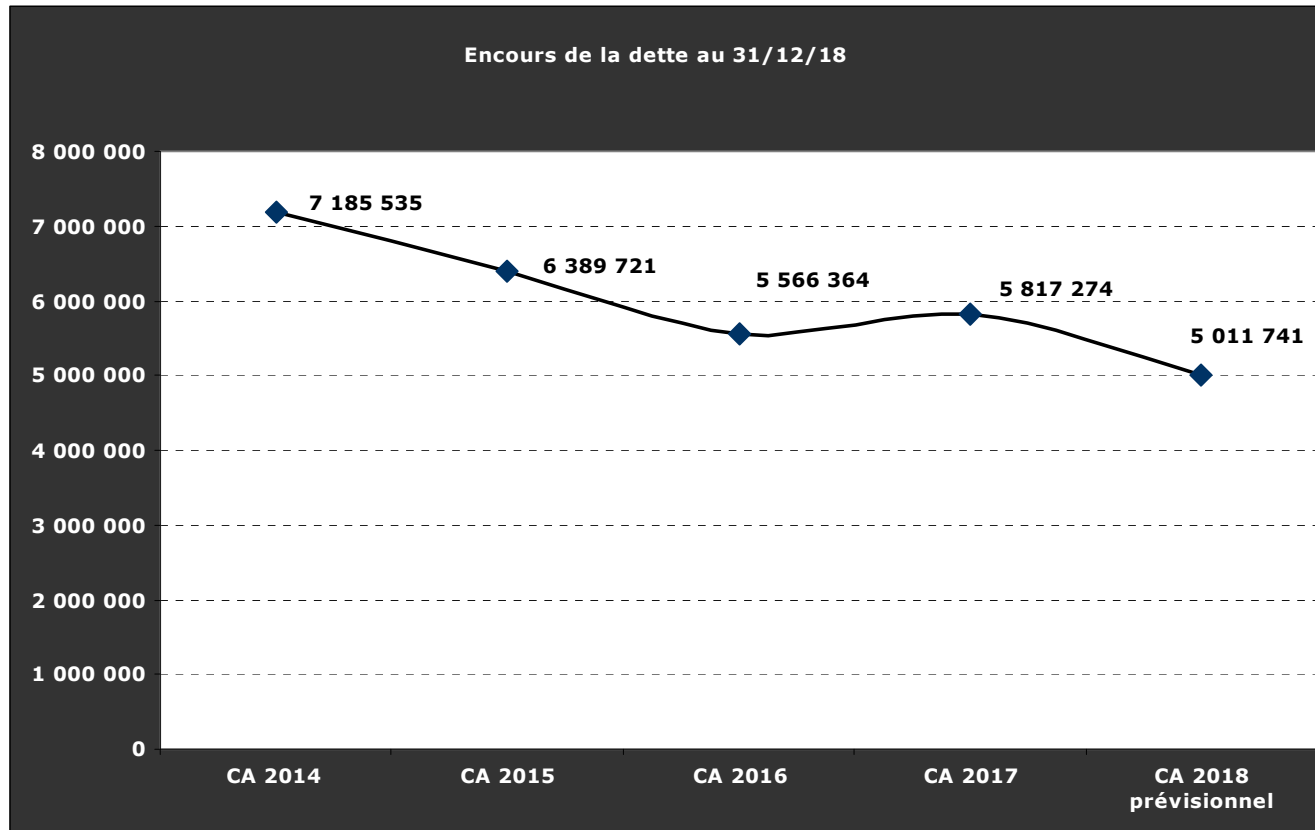
En terme de recettes, la majorité municipale entend solliciter un maximum de financements extérieurs.

La majorité municipale n'entend pas, dans la perspective du PMT 2019-2025, modifier significativement le volet « fonctionnement » du PMT 2016-2021 (les actions présentées au titre de l'année 2019 s'inscrivent dans la continuité de celles mises en œuvre au cours des trois dernières années).

Toutefois, et au regard des nouvelles actions portées en 2019 (ville numérique et actions transversales notamment), il a été décidé de réduire l'enveloppe globale des crédits alloués aux projets de fonctionnement du PMT (de l'ordre de **50 000 Euros**), afin de générer des économies « compensatrices » des dépenses ainsi engendrées.

PMT : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Equipement de restauration et auditorium Jeanne d'Arc	15 000 €
Conservatoire de la chanson française	10 000 €
Actions d'insertion des coteaux	10 000 €
Aménagement des coteaux	18 000 €
Informatisation des écoles	3 700 €
Animations "cœur de ville"	4 000 €
Semaine de l'Europe	7 000 €
Evénements universitaires	10 000 €
Lutte contre la précarité énergétique	8 000 €
Amélioration de l'habitat des personnes âgées	15 000 €
Adhésion ALEC	7 000 €
Consolidation du réseau associatif	10 000 €
Véhicule personnes âgées	6 940 €
Adhésion au label "chats libres"	5 000 €
TOTAL	129 640 €

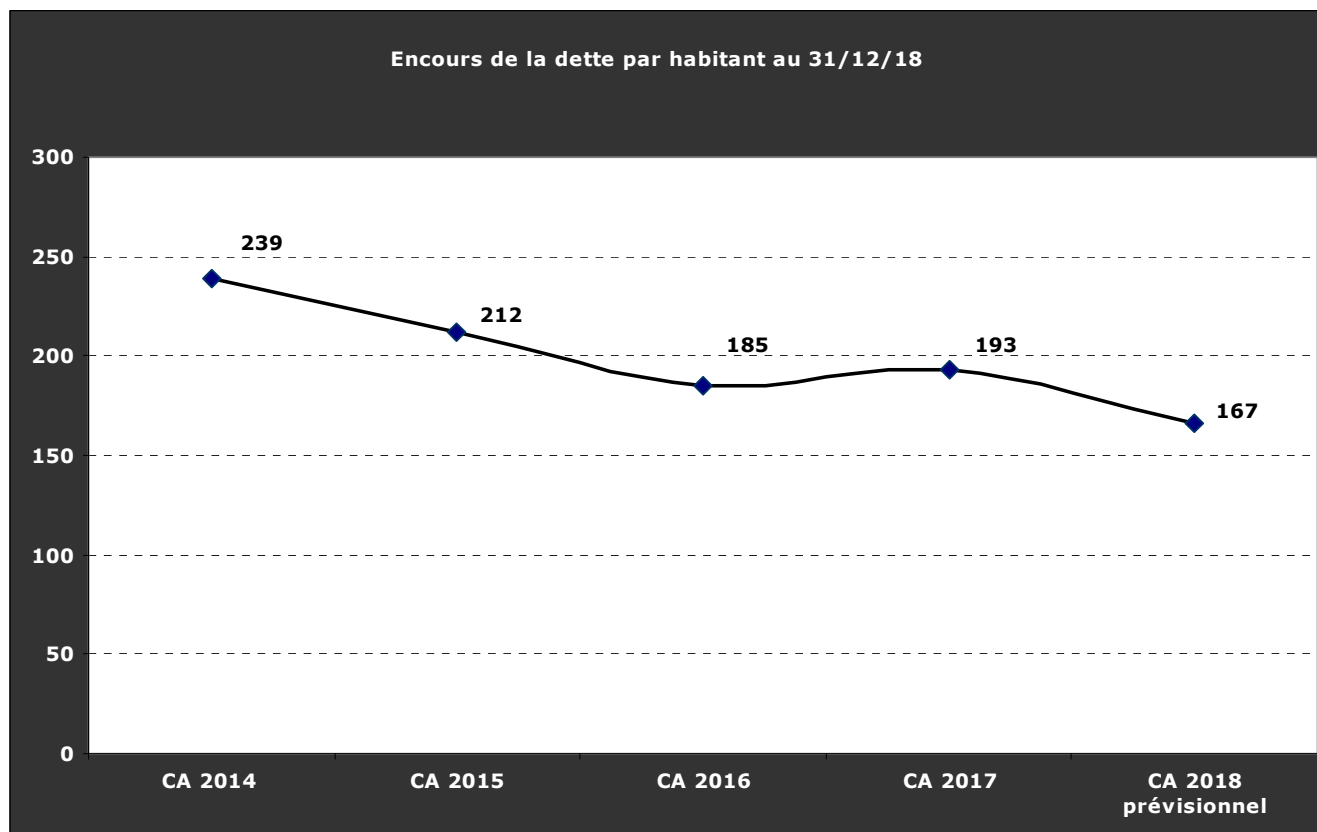
Enfin, il est également à noter que les crédits relatifs aux postes de chargé de mission pour le développement économique et de gestionnaire des espaces naturels (soit **70 000 Euros** de crédits globaux) sont inclus dans les dépenses de personnel courantes.



Après avoir contracté un emprunt d'un million d'Euros en fin d'année 2017, la collectivité a vu son encours de dette légèrement remonter l'an dernier.

Cette hausse n'a toutefois été que temporaire, le remboursement annuel du capital de la dette « ancienne » ayant, en 2018, contribué à réorienter la trajectoire de la dette à la baisse.

Aussi, et dans la perspective de l'élaboration du PMT 2019-2025, l'endettement de la collectivité demeure faible et maîtrisé, et porteur de perspectives solides pour l'avenir.

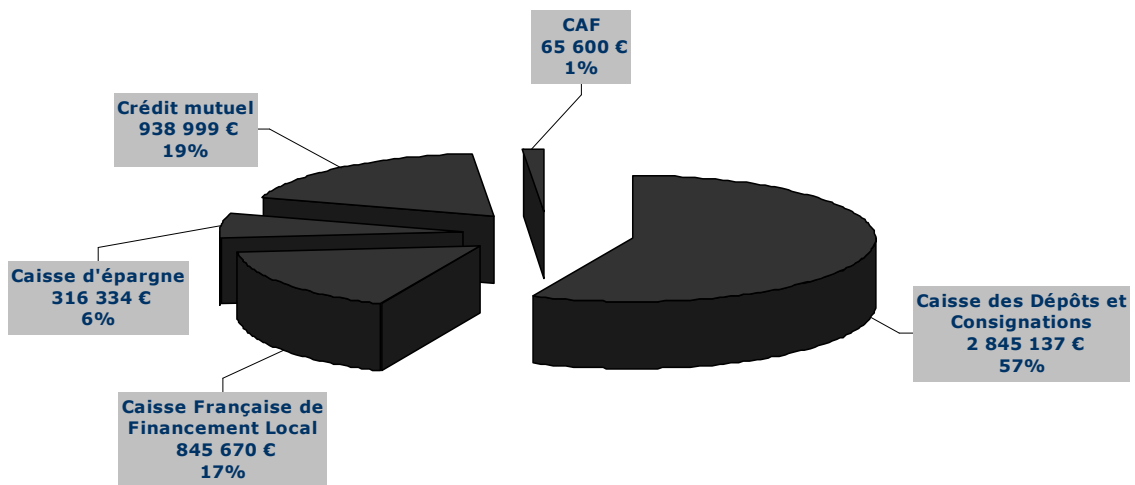


Comme en atteste la trajectoire dessinée dans le graphique ci-présenté, la dette par habitant de la collectivité présente, à l'aube de l'exercice budgétaire 2019, une évolution très favorable.

A titre de comparaison, le niveau de dette par habitant de la commune de Vandoeuvre devrait, à l'issue du compte administratif 2018, être six fois inférieur au niveau de dette moyen par habitant des communes de 20 000 à 50 000 habitants.

Dans le même ordre d'idée, et sur la base des éléments fournis par la Direction Générale des Finances Publiques, le remboursement du capital de la dette représentait, en 2017, 24 euros par habitant à Vandoeuvre, contre 105 euros par habitant pour les communes de même strate.

REPARTITION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2018



Conformément aux objectifs annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2019 s'articule autour de plusieurs éléments structurants :

- Une évolution des dépenses de fonctionnement de **0,54 %** qui devra permettre à la collectivité de respecter l'objectif fixé par la majorité municipale de limiter l'évolution de ces dépenses à **1,2 %** sur l'ensemble de l'exercice budgétaire 2019.
- Une évolution des recettes de fonctionnement proportionnelle, permettant de garantir l'équilibre globale de la section de fonctionnement et d'ainsi préserver les niveaux d'épargne brute et d'épargne de gestion du budget municipal.
- Un effort porté sur les travaux d'entretien du patrimoine, dans le souci de maintenir celui-ci dans un état satisfaisant et de garantir la qualité et le bon fonctionnement des infrastructures vandopériennes.
- L'élaboration d'un PMT 2019-2025 comprenant des projets structurants sur le moyen et le long termes, dans une ambition affichée de poursuivre le développement des services proposés à la population et de la qualité de vie à Vandoeuvre.

Ainsi, et notamment au regard de l'effort porté sur l'évolution des charges de personnel et des dépenses des services, le budget primitif 2019 permettra, l'année prochaine encore, de garantir le soutien apporté aux associations et de ne pas augmenter les taux d'imposition, comme cela est le cas depuis 2008.

Pour autant, et afin d'améliorer continuellement ses méthodes de gestion et ses perspectives budgétaires, la majorité municipale va poursuivre un important travail lié à la mise en œuvre d'un nouveau plan de réductions d'emplois budgétaires pour les années à venir, tout en réfléchissant à une redéfinition de l'ensemble des services proposés à la population, dans un souci perpétuel d'efficacité de la dépense publique.